



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°24/2023 du 6 novembre 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

LE BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement communal pour l'année 2024.

Le budget 2024 a été adopté par la Municipalité lors de sa séance du 6 novembre 2023. Il prévoit des recettes pour un montant de **CHF 969'783.87** et des charges pour un montant de **CHF 1'061'000.-**. L'excédent de charges qui en résulte est de **CHF 91'216.13**.

Principaux commentaires

1. Administration générale

102.306 adaptation aux chiffres 2022

110.301 répercussion de l'augmentation du coût de la vie et augmentation du salaire de la secrétaire

110.304 amélioration du plan de prévoyance professionnelle du personnel administratif

110.317 plusieurs inaugurations sont prévues en 2024

110.318 CHF 25'000.- de base du poste et suite du traitement des archives (CHF 10'000.-, suite et fin en 2025 comme planifié)

110.318.1 la révision du plan d'affectation communal se poursuit jusqu'en 2024

180.352 la participation au déficit des lignes de transports publics est à nouveau en hausse (chiffres du canton)

2. Finances

210.402 impôt foncier en hausse, adaptation aux chiffres 2022

220.351 et 220.451 stabilité de la participation à la péréquation, car on n'a pas tenu compte des rentrées fiscales extraordinaires de 2022

220.480 une étude sera lancée pour la rénovation des bâtiments du Collège et du Trolliet et les frais seront prélevés sur le fonds de réserve pour le développement du patrimoine immobilier no 9282.13

3. Domaines et bâtiments

320.318 entretien du chemin herbeux de Bois-Dessus (concassage du tas de cailloux de la déchetterie). Sur ce poste, un retour des dépenses thématiques de la péréquation est attendu en 2025.

351.314 après assainissement de l'humidité, restauration des murs endommagés du Pressoir

353.318 rénovation de la dernière paroi extérieure côté sud-est et aménagement d'un local de stockage de matériel

354.427 légère augmentation du tarif de location des cases du congélateur

356.427 occupation du refuge en hausse

358.314 la rénovation de l'abribus se déroulera fin 2023 et début 2024 et le coût de la rénovation sera réparti sur ces deux exercices

4. Travaux

430.314 entretien courant et fissures à combler

430.318 prestations de déneigement externalisé

441.314 aménagement de la petite place en face des containers à la rue de la Niauquaz

441.318 entretien de la place de jeux (montant estimatif à confirmer)

451.318 adaptation à la diminution 2022

460.318 suite et fin de la mise à jour des plans des réseaux souterrains communaux

470.314 dégrillage du ruisseau, travaux ne bénéficiant pas de subventions

5. Instruction publique et cultes

510.318 et 510.352 course spéciale Car Postal de midi CHF 35'000.-, somme qui est déduite des frais d'écolage

520.318 et 520.352 augmentation du nombre d'élèves au secondaire

6. Police

610.351 stabilité du financement de la police cantonale, en relation avec la péréquation (voir 220.351)

660.352 coût de l'ORPC 19.35/habitant

7. Sécurité sociale

720.351 participation à la cohésion sociale en augmentation en lien avec l'important rendement des impôts conjoncturels 2022

720.352.1 à nouveau une forte hausse des coûts sur le réseau d'accueil de jour

8. Services industriels

810.313 nouvelle installation de traitement aux UV

810.314 contrôle des vannes, nettoyage du réservoir et installation d'une pompe de compensation de la perte de charge due au nouveau filtre

810.318 frais de laboratoire et prestations d'ingénieurs

810.318.1 nouveau poste pour le coût du traitement de l'eau

810.480 et 810.481 afin d'équilibrer le chapitre 81, le fonds recettes affectées du service des eaux sera soldé et un prélèvement de CHF 45'000.- sera effectué sur le fonds pour travaux futurs

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023.

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

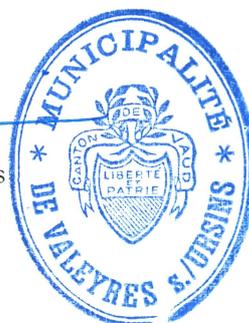
D'accepter le budget communal pour 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Blaise Chapuis



La Secrétaire



Emilie Thomas